

Module optionnel

Titre de module	Cultures funéraires	Code	EP-W18
Conditions recommandées	Deux années minimum de pratique professionnelle horticole dans un cimetière. Compétences du module obligatoire G1 ou P1 conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Connaissant l'histoire de la culture funéraire, les diverses formes d'inhumation et les bases juridiques, les participants au module sont capables d'aménager des cimetières et de participer à leur planification. Ils maîtrisent la gestion d'un cimetière et de tous les travaux y afférents. Ils ont un bon sens du relationnel (autorités, représentants des communautés religieuses, entreprises de pompes funèbres, familles).		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire l'évolution historique de l'inhumation. 2. Présenter les formes d'inhumation et leurs bases juridiques, décrire les étapes et les compétences à la suite d'un décès, jusqu'à l'inhumation et pendant celle-ci. 3. Justifier les responsabilités dans les relations avec les pouvoirs publics, les églises, les sociétés de pompes funèbres, les personnes se rendant au cimetière etc. 4. Commenter la construction et le fonctionnement des cimetières. Appliquer les règles de répartition des parcelles. Établir des programmes de plantation pour les parcelles. 5. Décrire le déroulement des différents travaux d'inhumation. Prévoir l'utilisation des ressources nécessaires en conséquence. 6. Décrire, organiser et effectuer l'aménagement des tombes et leur entretien et justifier leurs particularités. 7. Décrire, organiser et effectuer les travaux d'entretien inhérents à un cimetière et les grouper en fonction de la saison. 8. Énumérer les tâches administratives inhérentes à un cimetière et commenter la vente de plantes et les calculs pour l'ornementation funéraire saisonnière. 9. Juger le traitement réservé aux tombes historiques, tombes de personnalités et aux tombeaux dignes d'être préservés. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	60
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans